



LE RESPECT DU CORPS HUMAIN PENDANT LA VIE ET APRÈS LA MORT

Droit, éthique, et culture



Éditeur : LEH Édition

www.leh.fr

Collection : Séminaire d'actualité de droit médical

Parution : juin 2005

Format : 160 x 240 mm

294 pages

ISBN : 978-2-84874-041-6

Prix : 36 € TTC

Pour commander :

www.leh.fr ou info@leh.fr ou tél. 05 56 98 85 79.

Auteurs

Anne-Marie Duguet, Isabelle Filippi

Présentation

La dignité fonde le respect du corps humain, de tout corps humain, « déformé » ou « monstrueux », victime de violences sexuelles ou objet d'atteintes, parfois volontaires, car « le corps humain est un tout ». La restauration du corps et de l'image corporelle s'avère primordiale. L'individualisation des éléments du corps humain, la constitution de collections d'échantillons biologiques humains, l'incidence du conseil génétique ne doivent pas remettre en cause les principes de dignité et respect.

Après la mort, le respect du corps humain prend une autre dimension. L'on respectera la volonté du défunt, les rites funéraires, car la dépouille est considérée. Mais, le décès suscite parfois de nouvelles atteintes (autopsies, recherches génétiques, prélèvements d'organes...). Le « corps morcelé » ne doit pas perdre sa signification de corps, ce qui rend admissible la réparation des éventuels dommages causés.

La signification, les usages, les enjeux du corps, ont été étudiés lors de la neuvième session du Séminaire d'actualité de droit médical, dont la richesse des présents actes témoigne de l'intérêt majeur du sujet au regard du droit, de l'éthique et de la culture.

